

Réponse du Bloc Québécois à la Coalition Eau Secours !

1. AÉCG (Accord Économique et Commerciale Global)

Est-ce que votre parti est en faveur du retrait de l'AÉCG des marchés publics de services des eaux, pour les provinces, territoires et municipalités du Canada?

Le Bloc Québécois considère que l'eau est un bien public qu'il faut protéger.

Le Bloc Québécois sera donc vigilant sur cette question pour s'assurer que les Québécois conservent le contrôle de cette ressource notamment en veillant à ce que les monopoles publics puissent être préservés.

2. Marchandisation de l'eau

Est-ce que votre parti est en faveur d'exclure l'eau et les services des eaux de tous les accords commerciaux internationaux?

Oui

Soyons clairs : les ressources hydriques, à l'exception des eaux limitrophes, sont de la compétence du Québec. Et le Québec n'a pas attendu. Il a déjà entrepris des actions depuis un bon moment, notamment en 2002 avec la Politique nationale de l'eau, pour en empêcher l'exportation en vrac en assurant la protection et la saine gestion de cette ressource unique et en la reconnaissant comme patrimoine collectif du Québec.

Le Québec doit donc être en mesure d'assurer la poursuite de ses démarches et de se prononcer lui-même sur les accords internationaux qui peuvent toucher de près ou de loin la protection de ce patrimoine collectif. Or, il est loin d'être clair que les accords commerciaux, particulièrement l'ALÉNA, laissent au Québec la pleine liberté de protéger ses ressources en eau.

C'est donc au tour du gouvernement fédéral d'agir, avant que les pénuries d'eau aux États-Unis ne soient trop criantes, et d'entreprendre des discussions avec les Américains et les Mexicains pour exclure l'eau de la portée de l'ALÉNA.

Surtout que la solution est simple : un accord par échange de lettre entre les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique précisant que l'eau n'est pas couverte par l'ALÉNA devrait être respecté par les tribunaux internationaux comme s'il faisait partie intégrante de l'ALÉNA.

Il serait complètement irresponsable d'attendre que le gouvernement américain conteste la loi québécoise pour agir.

3. Fonds national de l'eau

Est-ce que votre parti est en faveur de mettre sur pied un Fonds national de l'eau publique permettant de financer les mises à niveau pour l'alimentation en eau et l'assainissement, afin de garder la maîtrise publique des services des eaux?

Le Bloc Québécois a constaté que les municipalités se questionnent sur les nouvelles normes de rejets proposées par le ministère de l'Environnement du Canada, puisqu'en matière d'assainissement de l'eau, le gouvernement du Québec a pleine maîtrise d'œuvre.

Comme l'affirmait le Québec dans sa politique nationale de l'eau en 2002, les interventions environnementales du gouvernement fédéral doivent tenir compte des actions et des compétences du Québec en la matière. Passant outre la demande du Québec, le gouvernement fédéral s'appuie sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour envisager l'imposition de nouvelles normes et directives pancanadiennes relatives au rejet de substances toxiques applicables aux affluents d'eaux usées municipales.

Dénonçant le fait que le fédéral ne mettait pas suffisamment de ressources budgétaires pour éponger sa juste part des investissements infrastructurels nécessaires à la rencontre du règlement qu'il compte proposer, Québec et Terre-Neuve ont refusé d'endosser la Stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées municipales.

Afin d'optimiser les interventions des deux paliers de gouvernement, il faut non seulement éviter le chevauchement de compétences et la confusion, mais surtout fournir aux municipalités les moyens d'optimiser ou d'installer des infrastructures leur permettant de rencontrer les normes d'assainissement.

En effet, il y a encore beaucoup de petites municipalités riveraines qui n'ont pas les moyens de se payer un réseau d'égouts, de filtration et de traitement des eaux usées. Leur imposer des normes sans prendre en considération les moyens mis à leur disposition pour les rencontrer et l'état des infrastructures existantes est irresponsable.

Selon le document détaillant la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales, le coût total de la mise en oeuvre de la Stratégie sera d'au moins 10,3 à 13,1 milliards de dollars sur 30 ans (sans considérer l'inflation). Toutefois, comme le fait valoir la Fédération canadienne des municipalités (FCM), cette évaluation des coûts tient pour acquis que l'ensemble des infrastructures du réseau d'approvisionnement en eau, d'eaux usées et d'eaux de pluie est totalement conforme aux normes actuelles. Or, une enquête conjointe de la FCM et de l'Université McGill estime que le déficit des infrastructures municipales – c'est-à-dire ce qu'il en coûterait pour remettre à niveau les infrastructures existantes en fonction des normes actuelles – serait de l'ordre de 31 milliards de dollars.

À ce titre, il est maintenant clair que la part d'investissements de chaque palier de gouvernement doit être revue et corrigée afin de refléter la capacité de chacun.

D'une part, le Bloc Québécois fera pression sur le gouvernement fédéral pour que les investissements en infrastructures soient modifiés de façon à tenir compte de la capacité de chacun: le gouvernement fédéral assumerait 50 % des dépenses, le Québec et les provinces 35 % et les municipalités 15 %, ce qui représenterait un juste reflet des capacités financières de chacun des paliers de gouvernement.

D'autre part, le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral, plutôt que de multiplier les programmes, les regroupe sous la forme d'un fonds de transfert unique, inconditionnel et récurrent, afin que le gouvernement fédéral respecte les compétences du Québec et des provinces; que le Québec et les provinces obtiennent leur juste part ; et que les investissements en infrastructures municipales et stratégiques soient prévisibles, récurrents et adaptés aux besoins locaux.

4. Exportation de l'eau en vrac

Les changements climatiques et l'augmentation de la production industrielle exerceront une pression accrue sur les ressources en eau du Québec et du Canada. Plusieurs observateurs concluent « qu'à moyen et long terme, la simple interdiction juridique ne suffira pas à protéger les eaux canadiennes¹ ».

Est-ce que votre parti s'engage à interdire toute exportation d'eau massive du Canada, et ce, en considérant l'explosion de la demande pour l'eau embouteillée, marché inclus dans l'ALENA?

Oui

L'eau, ce n'est pas comme le pétrole, les chemises ou les automobiles. Elle est à la source de toute vie, de tout écosystème. Ce n'est pas un produit et elle ne doit pas être soumise aux lois ordinaires du commerce.

En 2007, le Bloc Québécois a proposé à la Chambre des communes une motion demandant d'exclure l'eau de l'ALÉNA. Cette motion a été adoptée, mais rien n'a été fait pour en concrétiser la portée. Tant que l'eau n'est pas exclue de l'ALÉNA, nos lois interdisant l'exportation de l'eau pourraient donc être contestées, voire invalidées.

¹ Bureau d'audiences publiques en environnement, *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, Montréal, 2000, *op. cit.*, p. 31.

5. Mode de financement pour la protection des écosystèmes

Dans plusieurs de ses rapports, le commissaire à l'environnement et au développement a critiqué le gouvernement du Canada pour son manque de suivi dans la protection des écosystèmes des Grands Lacs et du Saint-Laurent². Le financement insuffisant et, par conséquent, le manque de main d'œuvre demeurent des problèmes récurrents.

Est-ce que votre parti s'engage à réinjecter des fonds dans les ministères à vocation environnementale comme Environnement Canada, afin d'assurer la protection de l'écosystème du Saint-Laurent?

Oui

Nous croyons qu'il est nécessaire que le gouvernement fédéral augmente le financement pour la protection du St-Laurent.

Le *Plan Saint-Laurent 2005-2010* est venu à échéance en mars 2010. Alors que le gouvernement fédéral annonçait la reconduction pour un an de l'Accord Canada-Ontario de 2007 concernant les Grands Lacs, il est resté muet quant à sa vision du Saint-Laurent.

Au tournant du 20^e siècle, le Bloc Québécois a entrepris une réflexion de fond concernant les enjeux touchant le Saint-Laurent. Constatant la multiplication et la complexité des défis environnementaux, économiques et sociaux liés à l'artère vitale pour la nation québécoise, les députées et députés du Bloc Québécois font du Saint-Laurent une priorité.

Ceci dit, bien que le Bloc Québécois soit en accord avec le principe de protéger davantage les écosystèmes du réseau Saint-Laurent/Grands Lacs, nous croyons que l'atteinte de nos objectifs communs se fera plus rapidement si le gouvernement fédéral se contentait d'accompagner le gouvernement du Québec dans l'organisation et la gestion de son territoire.

De même, le Bloc Québécois est d'avis que le gouvernement fédéral doit investir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des réserves et parcs sous sa responsabilité. Ces moyens impliquent les ressources financières et humaines nécessaires.

² Voir *Le Point* — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable — Mars 2008, chapitre 4, p.1. et *Printemps 2009*, Le Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, chap. 1, p. 14.

6. Leadership dans le domaine de l'eau

Malgré qu'il soit le niveau de gouvernement le plus élevé, le gouvernement fédéral canadien manque de leadership dans la gestion de l'eau. Par exemple, les seuls échéanciers de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) respectés par le Canada et les États-Unis sont reliés « aux exigences en matière de rapports plutôt qu'aux exigences de performance³ ».

Est-ce que votre parti s'engage à établir une vision canadienne cohérente de la gestion de l'eau et à assurer la protection de l'écosystème du Saint-Laurent et des Grands Lacs?

Pour le Bloc Québécois la protection du Saint-Laurent est un enjeu prioritaire. Pour y arriver il faut continuer à développer une gestion intégrée du Saint-Laurent. La gestion intégrée basée sur une approche écosystémique permet de saisir toute la complexité et l'interaction des enjeux touchant le Saint-Laurent. C'est la voie qu'a développée et que défend le Québec depuis de nombreuses années. Elle est reconnue partout dans le monde et fait l'unanimité auprès des intervenants que nous avons consultés lors de la tournée de consultation sur l'avenir du Saint-Laurent à l'automne 2010.

Cependant, la gestion de l'eau est une compétence fondamentalement relevant du Québec et des provinces. Donner le pouvoir de la gestion de l'eau au niveau fédéral éloignerait la prise de décision, la surveillance et les contrôles de l'endroit où se trouve la ressource. De plus, il n'est absolument pas garanti que le fédéral puisse assurer une meilleure gestion de l'eau puisqu'il ne parvient même pas à respecter les normes sur ses propres bases militaires et dans les territoires autochtones.

Avant d'empiéter dans les compétences du Québec et des provinces, le fédéral devrait s'assurer de la saine gestion de l'environnement pour les aspects qui sont sous sa juridiction.

7. Droit à l'eau

Suite à l'adoption le 28 juillet dernier d'une Résolution (64/292) de l'assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît le droit à une eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme, le Conseil des Droits de l'Homme a adopté une résolution allant dans le même sens le 24 septembre dernier. Or jusqu'à maintenant le gouvernement du Canada refuse de reconnaître que le droit à l'eau et à l'assainissement est un droit humain fondamental.

³ Commission Mixte Internationale, *13ième Rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, décembre 2006, Canada, États-Unis, p. 8.

Est-ce que votre parti s'engage à faire reconnaître par la Chambre des Communes le droit à l'eau et à l'assainissement tel que formulé par l'assemblée générale des Nations Unies? De la même façon, est-ce qu'il s'engage à faire reconnaître la résolution du Conseil des droits de l'homme qui spécifie que ce droit fait partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant?

La non-reconnaissance du droit à l'eau comme droit humain par le Canada est un non-sens qui laisse croire que le gouvernement canadien craint qu'un tel principe nuise à une éventuelle commercialisation de cette ressource essentielle. Cette position est inacceptable, d'autant plus que la reconnaissance du droit à l'eau par le Canada nous protégerait, en facilitant l'exclusion de cette ressource des accords de libre-échange, contre la privatisation et la commercialisation de l'eau.